



REGLEMENT DE
CONSULTATION

Marché public pour la restauration scolaire

(du 01/09/2015 au dernier jour précédant la rentrée scolaire 2016, renouvelable une fois)

*Date et heure limite de réception des offres
en mairie de Grésy-sur-Aix
le 22 juin 2015 à 12h*

-1 Généralités.....	3
-1.1 Maître d'ouvrage	3
-1.2 Retraits et renseignements complémentaires	3
-2 Objet du marché	3
-2.1 Intitulé	3
-2.2 Objet du marché	3
-2.3 Lieu d'exécution :	3
-3 Forme de marché	3
-3.1 Type de procédure	3
-3.2 Durée du marché	3
-3.3 Délai de validité des offres	3
-4 Renseignements d'ordre économique, financier ou technique.....	4
-4.1 Le marché est à prix unitaire. Forme des prix.....	4
-4.2 Forme juridique	4
-4.3 Sous-traitance	4
-4.4 Compléments à apporter au cahier des charges	4
-5 Critères de jugement des offres	4
-6 Renseignements divers	4
-6.1 Contenu du dossier de consultation	4
-6.2 Remise des offres	5
-6.2.1 Date limite de réception	5
-6.2.2 Conditions de dépôts	5
-6.3 Les offres seront rédigées en français	5
-6.4 Présentation des offres	5

-1 Généralités

-1.1 Maître d'ouvrage

Commune de Grésy-sur-Aix, 1, place de la Mairie 73100 Grésy-sur-Aix,

Téléphone : 04 79 34 80 50, Télécopie : 04 79 34 82 40, Mail : mairie.gresy-sur-aix@wanadoo.fr

Représentée par monsieur Robert Clerc, maire de la commune

Les renseignements d'ordre administratif ou technique pourront être obtenus auprès du correspondant mentionné ci-dessous :

Blandine Barbier

dgs@gresy-sur-aix.fr

-1.2 Retraits et renseignements complémentaires

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il est notamment téléchargeable sur le site internet de la Commune de Grésy-sur-Aix : www.gresy-sur-aix.fr/

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au maître d'ouvrage à l'adresse précisée ci-dessus au §-1.1.

Les candidats désirant se rendre sur le site devront également s'adresser au maître d'ouvrage dont les coordonnées sont précisées ci-dessus §-1.1.

-2 Objet du marché

-2.1 Intitulé

Marché public pour la restauration scolaire

-2.2 Objet du marché

Marché fractionné à bons de commande pour l'élaboration et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire de la commune de Grésy-sur-Aix au sens de l'article 77 du code des marchés publics, du 1^{er} septembre 2015 au dernier jour précédant la rentrée scolaire 2016 qui pourra être renouvelé une fois.

-2.3 Lieu de livraison :

Restaurant scolaire maternelle et restaurant scolaire élémentaire

-3 Forme de marché

-3.1 Type de procédure

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 28 et 77 du code des marchés publics.

Les variantes ne sont pas autorisées.

-3.2 Durée du marché

Le marché qui sera passé à l'issue de la consultation débutera le 01/09/2015 et s'achèvera au plus tard le dernier jour précédant la rentrée scolaire 2016. Il est renouvelable une fois.

-3.3 Délai de Validité des Offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres. Pendant ce délai, le candidat reste engagé par son offre.

–4 Renseignements d'ordre économique, financier ou technique

–4.1 Le marché est à prix unitaire. Forme des prix.

La proposition du candidat devra se décomposer conformément au cadre de réponse en annexe du contrat d'engagement.

Les prix sont fermes pour l'année scolaire 2015/2016. Ils sont révisables pour l'année scolaire 2016/2017.

Ils seront exprimés en euros HT et en euros TTC.

–4.2 Forme juridique

Les éventuels groupements seront obligatoirement solidaires.

–4.3 Sous-traitance

Chaque candidat a la possibilité de désigner d'éventuels sous-traitants dès la remise de l'offre. Il devra alors obtenir, dans ce cas, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement des contrats de sous-traitance correspondants par le maître d'ouvrage dans les conditions indiquées à l'article 112 du code des marchés publics.

Le maître d'ouvrage insiste pour connaître, dès la remise de l'offre, la nature des prestations sous-traitées et, dans la mesure du possible, le nom des sous-traitants.

–4.4 Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des charges

–5 Critères de jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre qu'elle jugera la plus économiquement avantageuse en fonction des critères énumérés ci-après :

➤ 1) *de la valeur technique des prestations (notamment qualité des aliments, variété, équilibre nutritionnel), appréciées notamment au regard du dossier descriptif des méthodes employées, de l'organisation du travail et de l'organisation HACCP, des références fournies. Le candidat produira tous les justificatifs qu'il jugera utiles pour la bonne appréciation des critères.*

Pondération : 50 %

➤ 2) *du prix de la prestation*

Pondération : 50 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse des offres.

–6 Renseignements divers

–6.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier est constitué des documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- le contrat d'engagement et son annexe « CADRE DE REPONSE »,
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques et particulières.

Il peut être retiré auprès de :

Monsieur le maire de Grésy-sur-Aix, site internet de la commune, plateforme électronique mentionnée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

-6.2 Remise des offres

-6.2.1 Date limite de réception

Les offres devront parvenir en mairie, au plus tard avant le 22 juin 2015.

-6.2.2 Conditions de dépôts

Le candidat transmet son offre sous pli cacheté, sous triple enveloppe comprenant une enveloppe extérieure et deux enveloppes intérieures.

L'enveloppe extérieure porte l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte :

MARCHE PUBLIC POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE –

La première enveloppe intérieure porte la mention « **CANDIDATURE** » avec le nom du candidat et contient les pièces demandées au **A de l'article -6.4.**

La deuxième enveloppe intérieure porte la mention « **OFFRE** » avec le nom du candidat et contient les pièces demandées au **B de l'article -6.4.**

Les plis contenant les offres seront transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal à l'adresse suivante : Monsieur le maire, Mairie de Grésy-sur-Aix – 1 place de la Mairie 73100 Grésy-sur-Aix.

Ces plis peuvent également être remis au secrétariat de mairie contre récépissé, avant ces mêmes date et heure. Le candidat devra s'assurer des heures d'ouverture de la mairie.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas examinés et seront retournés à l'expéditeur sans être ouverts.

-6.3 Les offres seront rédigées en français

-6.4 Présentation des offres

Chaque prestataire doit présenter à l'appui de son offre :

A - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner,
- certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications technique,
- DC 4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics),
- DC 5 (déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics),
- pièces prévues aux articles D.8222-5, D8222-7 et D8222-8 du code du travail,
- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (état annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

B - Un projet de marché comprenant :

- un contrat d'engagement - ci-joint à compléter,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) - le cahier ci-joint à accepter sans aucune modification,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) - cahier ci-joint,
- cadre de réponse (annexe au contrat d'engagement) - ci-joint à compléter obligatoirement,

- dossier descriptif des méthodes employées, de l'organisation du travail et de l'organisation HACCP à fournir par le candidat, références, pièces jugées utiles par le candidat à l'appréciation de la réponse faite aux critères du pouvoir adjudicateur.

La production de ces documents dûment complétés conditionne la validité de l'offre.